REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)

SÉANCE DU 22 JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE01_CM2201
****

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Date de la Convocation
16 JANVIER 2024

Date d'affichage de la convocation
16 JANVIER 2024

LE 22 JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME RÉMY Sandrine, M. DELOBEL Etienne, M. LAVIGNE Benoît, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME GOTEFROY Virginie donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME ALLARD Cécile

Envoyé en préfecture le 29/01/2024
Reçu en préfecture le 29/01/2024
Publié le
ID : 072-217201912-20240122-24_DE01_2201-DE

Création poste saisonnier maitre-nageur

L'autorité territoriale explique au conseil que :

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison de l'ouverture de la piscine sur la période estivale

Il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier de maitre-nageur

Après exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide de :

- Créer un emploi saisonnier du 28 juin au 1er septembre 2024 (avec possibilité d'anticiper l'ouverture au mois de juin) ;
- Fixer la durée hebdomadaire de l'emploi à 35 heures/semaine ;
- Fixer la rémunération qui pourra être comprise entre l'IB 388 et l'IB 415 si rattachée à l'échelle indiciaire d'éducateurs territorial des APS et entre l'IB 387 et l'IB 419 si rattachée à l'échelle indiciaire d'opérateur des APS ;
- Modifier le tableau des emplois permanents de la commune tel qu'annexé à la présente délibération,
- Charger l'autorité d'assurer la publicité de vacances de l'emploi auprès du centre de gestion
- Habiliter l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

Fait à Mayet, le vingt-neuf janvier deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 22 JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE02_CM2201
****

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Date de la Convocation
16 JANVIER 2024

Date d'affichage de la convocation
16 JANVIER 2024

LE 22 JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME RÉMY Sandrine, M. DELOBEL Etienne, M. LAVIGNE Benoît, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME GOTEFROY Virginie donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME ALLARD Cécile

Envoyé en préfecture le 29/01/2024
Reçu en préfecture le 29/01/2024
Publié le
ID : 072-217201912-20240122-24_DE02_2201-DE

Création poste saisonnier d'agent d'accueil à la piscine

L'autorité territoriale explique au conseil que :

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison de l'ouverture de la piscine sur la période estivale

Il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'agent d'accueil de la piscine

Après exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide de :

- Créer un emploi saisonnier du 1er juillet au 1er septembre 2024 ;
- Fixer la durée hebdomadaire de l'emploi à de 35 heures/semaine ;
- Fixer la rémunération qui pourra être comprise entre l'IB 367 et l'IB 370 rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs ;
- Modifier le tableau des emplois permanents de la commune tel qu'annexé à la présente délibération,
- Charger l'autorité d'assurer la publicité de vacances de l'emploi auprès du centre de gestion
- Habiliter l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

Fait à Mayet, le vingt-neuf janvier deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 22 JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE03_CM2201
****

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Date de la Convocation
16 JANVIER 2024

Date d'affichage de la convocation
16 JANVIER 2024

LE 22 JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME RÉMY Sandrine, M. DELOBEL Etienne, M. LAVIGNE Benoît, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME GOTEFROY Virginie donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME ALLARD Cécile

Envoyé en préfecture le 29/01/2024
Reçu en préfecture le 29/01/2024
Publié le
ID : 072-217201912-20240122-24_DE03_2201-DE

Document administratif relatif à l'immatriculation de la tondeuse ISEKI pour les services techniques

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil du projet d'acquisition d'une nouvelle tondeuse pour les besoins des Services techniques municipaux.

Il s'agit d'une tondeuse ISEKI SF 544 pour un montant de 43 165 € TTC. Dans le même temps, les Établissements LETESSIER AGRIMOT 72 s'engagent à reprendre l'ancienne tondeuse pour la somme de 8 400 €, ce qui porterait le montant de l'acquisition à 34 778.76 € T.T.C.

L'accord du Conseil est demandé afin d'autoriser monsieur le Maire à signer le devis correspondant et à autoriser monsieur le Maire à donner mandat aux Etablissements SARL LETESSIER AGRIMOT 72 pour effectuer les formalités d'immatriculation auprès du Ministère de l'Intérieur.

Après exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, autorise :
- le maire à signer le devis de la tondeuse ISEKI SF 544 pour un montant de 43 165 €
- le maire à donner mandat aux Etablissements SARL LETESSIER AGRIMOT 72 pour effectuer les formalités d'immatriculation auprès du Ministère de l'Intérieur.

Fait à Mayet, le vingt-neuf janvier deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 22 JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE04_CM2201
****

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 22 JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

Date de la Convocation
16 JANVIER 2024

Date d'affichage de la convocation
16 JANVIER 2024

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME RÉMY Sandrine, M. DELOBEL Etienne, M. LAVIGNE Benoît, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME GOTEFROY Virginie donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME ALLARD Cécile

Envoyé en préfecture le 29/01/2024
Reçu en préfecture le 29/01/2024
Publié le
ID : 072-217201912-20240122-24_DE04_2201-DE

Organigramme de la collectivité

Aux termes de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1983, les comités techniques sont notamment consultés pour avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels ou aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences.
Il doit donc être saisi lorsque l'organisation des services évolue.

Le Comité Technique a examiné, lors de sa réunion du 30 mars 2023, le projet d'organigramme de la mairie de Mayet. Celui-ci a reçu l'avis favorable du collège des représentants du personnel, ainsi que celui des représentants des collectivités territoriales, sans réserve.

Monsieur OUVRARD propose au conseil municipal d'adopter le nouvel organigramme de la collectivité.

Après exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, adopte le nouvel organigramme de la collectivité.

Fait à Mayet, le vingt-neuf janvier deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 22 JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N° 24_DE05_CM2201
****

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 22 JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

Date de la Convocation
16 JANVIER 2024

Date d'affichage de la convocation
16 JANVIER 2024

Envoyé en préfecture le 29/01/2024
Reçu en préfecture le 29/01/2024
Publié le
ID : 072-217201912-20240122-24_DE05_2201-DE

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME RÉMY Sandrine, M. DELOBEL Etienne, M. LAVIGNE Benoît, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME GOTEFROY Virginie donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME ALLARD Cécile

Intégration d'un agent dans la filière « animation »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2019-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique territoriale

Vu la demande présentée par Mme Stéphanie DENIZÉ le 29/11/2023

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil de bien vouloir accepter la demande d'intégration de Mme Stéphanie DENIZÉ, actuellement adjointe technique principale de 1ère classe vers le grade d'adjointe d'animation principale de 1ère classe.

Cette intégration serait effectuée dans les conditions suivantes :
- Adjoint d'animation principal de 1ère classe – 6ème échelon (même échelon)

Après exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve :
- **la création d'un poste permanent d'adjoint d'animation**
- **la demande d'intégration présentée par Mme DENIZÉ Stéphanie**
- **la modification du tableau des effectifs**

Fait à Mayet, le vingt-neuf janvier deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 22 JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N° 24_DE06_CM2201
****

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Date de la Convocation
16 JANVIER 2024

Date d'affichage de la convocation
16 JANVIER 2024

LE 22 JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME RÉMY Sandrine, M. DELOBEL Etienne, M. LAVIGNE Benoît, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME GOTEFROY Virginie donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME ALLARD Cécile

Envoyé en préfecture le 29/01/2024
Reçu en préfecture le 29/01/2024
Publié le
ID : 072-217201912-20240122-24_DE06_2201-DE

Règlement du camping année 2024

La commission « camping » qui s'est réunie le 27 novembre 2023, souhaite apporter deux modifications sur le règlement intérieur précédent :

- Le jour d'ouverture : 1er mai 2024
- Le jour de fermeture : 13 octobre 2024

Les tarifs avaient été revus avec le document « tarifs et redevances applicables au 1er janvier 2024 »

M. OUVRARD propose au conseil municipal de délibérer sur le règlement intérieur du camping pour la saison 2024.

Après exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve le règlement intérieur du camping pour la saison 2024.

Fait à Mayet, le vingt-neuf janvier deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 22 JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE07_CM2201
****

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Date de la Convocation
16 JANVIER 2024

Date d'affichage de la convocation
16 JANVIER 2024

LE 22 JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME RÉMY Sandrine, M. DELOBEL Etienne, M. LAVIGNE Benoît, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
M. DENIS Christian donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME GOTEFROY Virginie donne pouvoir à M. MENAGER Julien

Secrétaire de séance :
MME ALLARD Cécile

Envoyé en préfecture le 29/01/2024
Reçu en préfecture le 29/01/2024
Publié le
ID : 072-217201912-20240122-24_DE07_2201-DE

Reversement de frais avancés par un conseiller municipal

Lors de la fête de Noël organisée par la mairie le 9 décembre 2023, le barnum prêté par l'association Rand'Aune et Loir a subi une dégradation : arrachage d'un anneau d'arrimage et une petite déchirure. M. DELOBEL, par souci d'économie, a effectué lui-même la réparation après l'acquisition de matériel à la mercerie. Une note de frais à hauteur de 13,30 € a été faite.

M. OUVRARD sollicite le conseil municipal pour demander l'accord de procéder au reversement de cette somme sur production d'un justificatif de dépense engagée par l'élu.

Après exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve le reversement de la somme de 13,30 € sur production d'un justificatif de dépense engagée par l'élu.

Fait à Mayet, le vingt-neuf janvier deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360